

Rhône-Alpes



N° 29

Juin 2015

Rhône-Alpes, une région riche en dépit d'inégalités territoriales

La région Rhône-Alpes affiche un niveau de vie médian parmi les plus élevés de France métropolitaine, le taux de pauvreté monétaire étant inférieur de deux points au niveau national. Le territoire présente toutefois des inégalités de revenus. Les niveaux de vie les plus élevés se trouvent dans les grands pôles urbains, qui hébergent aussi la majorité de la population la plus pauvre. Dans les territoires ruraux de la Drôme et de l'Ardèche, plus défavorisés, l'effet des politiques de redistribution sur la composition des revenus est marqué.

Benjamin Beaumont, Axel Gilbert (Insee)

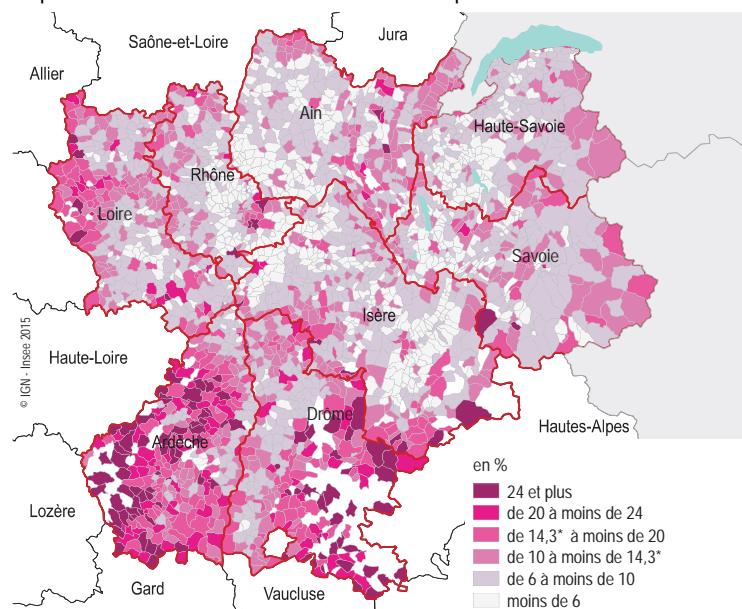
En 2012, la moitié de la population rhônalpine a un niveau de vie supérieur à 20 600 euros, ce qui place la région au troisième rang derrière l'Île-de-France et l'Alsace. À titre de comparaison, le niveau de vie médian sur l'ensemble de la France métropolitaine est de 19 800 euros.

Rhône-Alpes, une région riche...

La composition du revenu disponible reflète les caractéristiques démographiques et économiques de la région. Ainsi, en écho à un taux d'activité rhônalpin plus élevé qu'en France métropolitaine, 70 % du revenu disponible est composé de salaires, traitements ou indemnités de chômage, soit deux points de plus qu'en métropole. À l'inverse, en lien avec la jeunesse relative de la population rhônalpine, les pensions, retraites et rentes représentent seulement un quart

1 Le sud de Rhône-Alpes est plus pauvre que le nord

Taux de pauvreté dans les communes de Rhône-Alpes

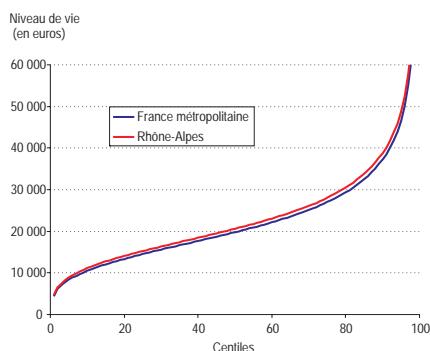


* Valeur de France métropolitaine : 14,3

Source : Insee, Filosofi 2012

2 Une distribution comparable à celle de la France métropolitaine

Distribution des revenus



Source : Insee, Filosofi 2012

du revenu disponible des ménages, proportion inférieure à celle de la plupart des régions. Les revenus du patrimoine comptent quant à eux pour 12 % du revenu disponible.

... abritant 750 000 personnes pauvres

Si la région Rhône-Alpes se distingue par un niveau de vie globalement élevé, elle affiche néanmoins des disparités de revenus. Ainsi, l'indicateur de dispersion du revenu disponible, qui quantifie les inégalités entre le cinquième de la population le plus riche et le cinquième le plus pauvre, s'élève à 4,4 : si ce rapport est comparable à celui observé en France métropolitaine, Rhône-Alpes est la cinquième région la plus inégalitaire au regard de ce critère. Les revenus des habitants les plus riches expliquent ces écarts, en particulier à cause des hauts salaires. Le revenu disponible des 10 % les plus riches est supérieur à

38 800 euros, plaçant la région au troisième rang derrière l'Île-de-France et l'Alsace. Plus globalement, les régions du sud et du quart nord-est de France métropolitaine affichent d'importantes disparités de revenus, à la différence des régions situées au centre et à l'ouest.

Si les disparités de revenus sont marquées, le taux de pauvreté rhônalpin est toutefois modéré. Il s'élève à 12 %, contre 14 % au niveau national. Environ 750 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Des disparités géographiques marquées

La comparaison des revenus sur le territoire met en évidence une opposition manifeste entre le nord et le sud de la région. Le sud se distingue par des niveaux de vie médians assez faibles, associés à un taux de pauvreté plutôt élevé. C'est en particulier le cas des zones rurales de la Drôme et de l'Ardèche (hors vallée du Rhône), marquées par un vieillissement de la population couplé à un nombre important de retraités d'un niveau modeste. Dans ces deux départements, le taux de pauvreté approche les 15 %, tandis que le niveau de vie médian n'y dépasse pas 19 000 euros. Un niveau de vie similaire est relevé dans la Loire, qui subit encore les effets de la désindustrialisation ; toutefois, ce département affiche un taux de pauvreté légèrement plus faible (14 %). Le nord de la région présente un niveau de précarité généralement modéré et des conditions de revenus favorables. Le département de la Haute-Savoie en est le principal exemple : le niveau de vie médian, qui s'élève à près de 23 700 euros, y est le plus élevé parmi les départements

français hors Île-de-France. Conjointement, moins de 10 % des habitants sont pauvres. La proximité de la métropole genevoise, qui génère d'importants flux de travailleurs transfrontaliers, explique en partie ces conditions de revenus favorables.

Des niveaux de vie plus élevés dans les grands pôles urbains

Les revenus les plus élevés se trouvent dans les plus grands pôles urbains. C'est particulièrement vrai dans les deux plus grandes aires urbaines (Lyon et Grenoble), dans les villes de l'espace frontalier lémanique (Annemasse, Thonon-les-Bains) ainsi qu'à Annecy. Font figure d'exception Saint-Étienne, Roanne, Oyonnax et, dans une moindre mesure, Valence.

Si le niveau de vie dans les grandes agglomérations est généralement élevé, celles-ci abritent aussi une population pauvre. Annemasse présente ainsi un taux de pauvreté particulièrement haut (11,5 %) au regard de son revenu médian, proche de 30 000 euros. Parmi les grands pôles urbains, c'est à Annecy que la part de population pauvre est la plus faible (moins de 8 %).

Plus globalement, les conditions de revenus sont d'autant plus défavorables dans les pôles urbains qu'ils sont de petite taille. Ainsi, le niveau de vie médian est inférieur d'environ 7 % dans les petits et moyens pôles par rapport aux grands pôles. À la différence des revenus, le taux de pauvreté est plutôt stable quelle que soit la taille des pôles.

Enfin, les communes isolées, situées hors de l'influence des pôles, sont celles qui présentent à la fois les niveaux de vie les plus bas et le taux de pauvreté le plus élevé, ce dernier atteignant, en moyenne, 16 % de la population. Le nombre de communes concernées est toutefois assez faible.

Des disparités marquées sont relevées au sein des villes, en lien avec leur structure. Ainsi, dans la plupart des aires urbaines, ce sont les villes-centres qui comprennent la majorité des ménages pauvres, en particulier les bénéficiaires de minima sociaux. C'est par exemple le cas des communes de Saint-Étienne, Roanne, Valence et Vienne, où le taux de pauvreté est supérieur à 20 %. Le constat est le même à Grenoble, où cette proportion s'élève à 18 %, alors même que l'aire urbaine est globalement favorisée. À l'écart des villes-centres, les banlieues sont souvent riches, bien que très

3 Plus de pauvreté dans les pôles urbains

Niveau de vie et taux de pauvreté en région Rhône-Alpes

	Part de la population rhônalpine en %	Niveau de vie médian en euros	Indicateur de dispersion S80/S20	Taux de pauvreté en %
Grands pôles urbains	59,9	20 600	4,7	13,5
Couronnes des grands pôles urbains	23,4	21 600	4,0	8,3
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	5,2	19 800	3,5	10,8
Moyens pôles	1,9	19 200	3,9	13,2
Couronnes des moyens pôles	0,4	20 700	3,4	8,3
Petits pôles	3,1	19 100	3,9	13,7
Couronnes des petits pôles	0,1	19 400	3,3	11,9
Autres communes multipolarisées	3,2	19 500	3,6	11,3
Communes isolées hors influence des pôles	2,8	18 600	4,2	15,9
Rhône-Alpes	100,0	20 600	4,4	12,1
Rhône-Alpes Auvergne	///	20 300	4,3	12,3
France métropolitaine	///	19 800	4,5	14,3

Source : Insee, Filosofi 2012

fréquemment divisées en communes populaires et aisées, corrélativement à la présence ou non de logements sociaux. Enfin, un vaste espace périurbain abrite une population assez homogène socialement, le taux de pauvreté y étant assez faible (il n'est que de 8 % dans les couronnes des grands et moyens pôles urbains).

La métropole lyonnaise se démarque du reste du territoire en affichant des caractéristiques comparables à la région parisienne. À la différence des autres grandes aires urbaines rhônalpines, le niveau de vie est plus élevé au centre qu'en banlieue. Parallèlement, alors que les banlieues des aires urbaines abritent généralement une population plutôt riche, à Lyon, le taux de pauvreté est équivalent entre centre et banlieue, autour de 14 %.

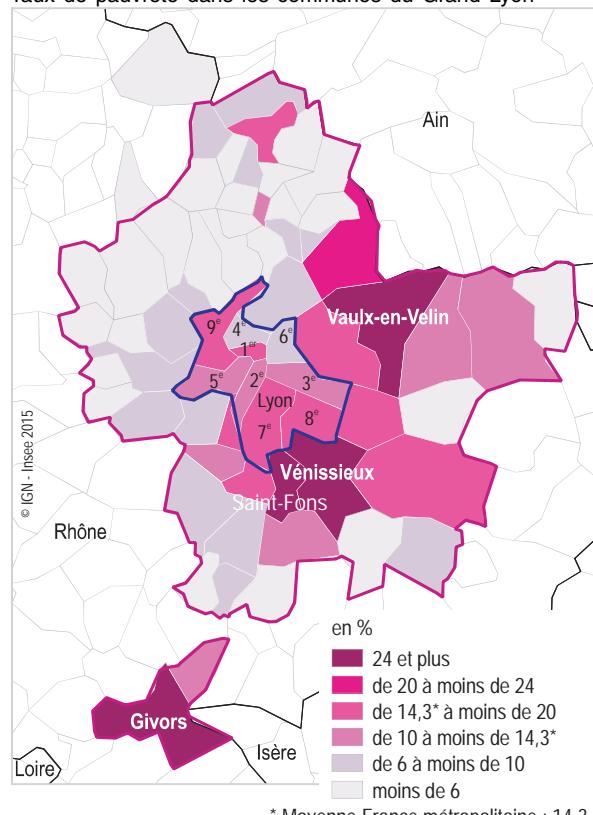
Au-delà de ce constat global, les arrondissements lyonnais présentent de sensibles variations, les écarts de niveau de vie médian pouvant atteindre jusqu'à 10 000 euros : ainsi, dans les 6^e, 2^e et 4^e arrondissements, les revenus sont élevés, à l'opposé des 9^e, 8^e et 7^e arrondissements. Ces arrondissements moins favorisés financièrement sont aussi davantage confrontés à des situations précaires, le taux de pauvreté s'établissant même aux alentours de 20 % dans les 8^e

et 9^e arrondissements. Si les arrondissements aisés s'en sortent mieux au regard de ce dernier critère, la représentation en personnes pauvres n'est toutefois pas négligeable, à l'instar du 6^e arrondissement : bien qu'étant l'arrondissement le plus favorisé de Lyon, avec un revenu médian qui dépasse 28 000 euros, son taux de pauvreté est proche de 9 % ; de même, dans le 2^e, les disparités de revenus sont importantes : les 20 % d'habitants les plus aisés ont un niveau de vie 6,5 fois supérieur aux 20 % les moins aisés.

Des situations variables sont aussi observées en banlieue : les communes du sud et de l'est lyonnais sont confrontées à une forte précarité, comme à Vaulx-en-Velin, Saint-Fons et Vénissieux, où le taux de pauvreté atteint ou dépasse 30 % ; à l'inverse, il est inférieur à 5 % dans les petites communes résidentielles du nord-ouest de Lyon.

4 Pauvreté en centre-ville et dans l'est lyonnais

Taux de pauvreté dans les communes du Grand Lyon



Source : Insee, Filosofi 2012

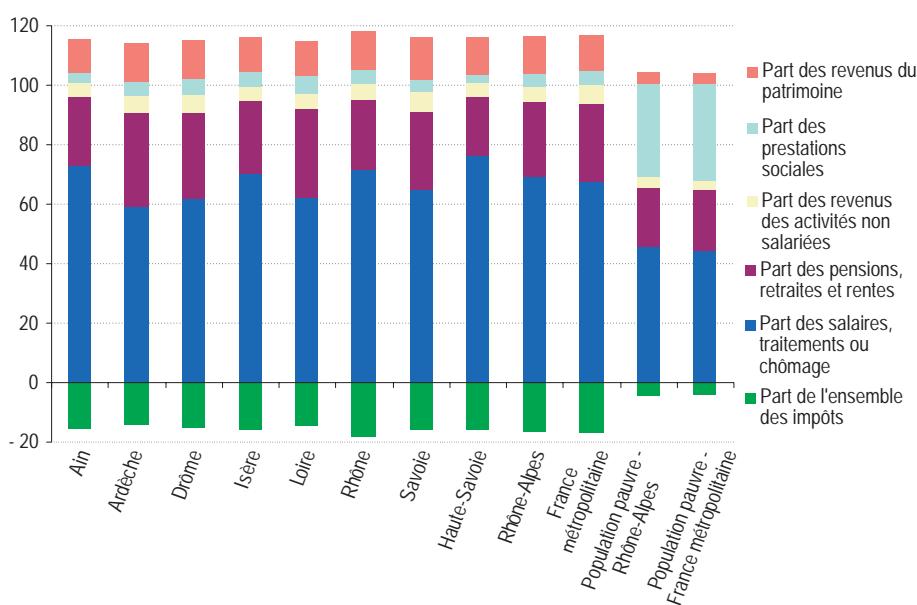
Un effet géographique des politiques de redistribution

Les politiques de redistribution ont un effet sur la composition du revenu disponible. Cette composition est fortement liée au niveau de revenus des ménages. Ainsi, parmi les plus défavorisés d'entre eux, la part des revenus de transfert (prestations sociales, allocations chômage, retraites...) est plus élevée. En Rhône-Alpes, 31 % du revenu des ménages les plus pauvres (premier décile de revenus) est composé de prestations sociales. Parallèlement, les salaires, traitements ou chômage comptent pour seulement 46 % du revenu, les pensions, retraites et rentes pour 20 %. Ces proportions sont comparables à celles relevées en France métropolitaine.

Ces politiques de redistribution ont une conséquence géographique ; elles tendent à réduire les écarts de revenus entre territoires. Dans les départements de l'Ardèche, de la Loire et de la Drôme, la part des prestations sociales dans le revenu est supérieure à 5 %, égale à la proportion observée au plan national. À l'inverse, la part de ces prestations est inférieure à 3 % en Haute-Savoie. Le poids des pensions, retraites et rentes reflète quant à lui les caractéristiques démographiques

5 Les revenus de répartition plus importants au sud de Rhône-Alpes

Répartition du revenu disponible par département en région Rhône-Alpes



Note de lecture : en Ardèche, 59 % du revenu disponible est composé de salaires, traitements ou prestations chômage ; les impôts représentent 14,2 % de ce revenu. Les impôts étant retranchés de l'ensemble des sommes perçues, leur part est comptée négativement. La somme de toutes les composantes du revenu disponible est égale à 100 %.

Par exemple, dans le cas de l'Ardèche, si le revenu disponible était égal à 1 000 euros, il serait composé de 591 euros de salaires, traitements ou chômage (59,1 % de 1 000), 315 euros de pensions, retraites et rentes, 57 euros de revenus des activités non salariées, 52 euros de prestations sociales, 127 euros de revenus du patrimoine, et - 142 euros d'impôts.

Source : Insee, Filosofi 2012

départementales : celui-ci est de l'ordre de 30 % en Ardèche, dans la Loire et la Drôme, où les retraités sont plus représentés que dans les autres départements rhônalpins. Corrélativement, c'est dans l'Ain et en Haute-Savoie que la part des salaires, traitements ou prestations chômage est

la plus élevée, avec respectivement 73 % et 77 %, soit de 6 à 10 points de plus qu'au niveau national. Enfin, la part des impôts traduit les écarts de richesse du territoire. Celle-ci est particulièrement élevée dans le Rhône (18,1 %), pour une moyenne régionale de 16,3 %. ■

Définitions

Revenu disponible du ménage : somme des revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraites ...) et des revenus du patrimoine des différentes personnes composant le ménage, augmentée des prestations sociales (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) et diminuée des impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et des prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre d'unités de consommation n'est pas égal au nombre de personnes du ménage, car il est tenu compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle. L'échelle actuellement utilisée retient la pondération suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Alors que le revenu disponible concerne le ménage, le niveau de vie représente ce dont dispose un individu pour vivre compte tenu de la composition du ménage auquel il appartient. Tous les individus d'un même ménage possèdent donc le même niveau de vie : celui du ménage dont ils font partie.

Niveau de vie médian : niveau de vie qui partage la population en deux parties égales. La moitié des habitants dispose d'un niveau de vie inférieur à ce montant, l'autre moitié dispose d'un niveau de vie supérieur à ce montant.

Le seuil de pauvreté est égal à 60 % du niveau de vie médian national, soit 990 euros par mois et par UC en France en 2012.

Taux de pauvreté : proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Déciles : le 1^{er} décile est la valeur d'une variable en dessous de laquelle se situe 10 % de la population. Ainsi, le 1^{er} décile du niveau de vie est le niveau de vie en dessous duquel vit 10 % de la population. À l'opposé, le 9^e décile correspond au niveau de vie au-dessous duquel se situe 90 % de la population.

S80 : masse des revenus disponibles détenue par les 20 % d'individus les plus riches.

S20 : masse des revenus disponibles détenue par les 20 % d'individus les plus pauvres.

Ratio S80/S20 : Ce ratio rapporte la masse des revenus disponibles détenue par les 20 % d'individus les plus riches à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

Pour comprendre les résultats

Les données issues du Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) proviennent du rapprochement :

- des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques ;

- et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA). Ce rapprochement permet de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec des prestations réellement perçues et remplace ainsi les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL) à compter de l'année de revenu 2012.

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux, hors sans-abri, prisons, foyers et maisons de retraite. Les indicateurs portant sur le revenu disponible sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

Insee Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

ISSN : 2416-6391 (imprimé)
ISSN : 2273-0672 (en ligne)
© Insee 2015

Pour en savoir plus

- "Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains", *Insee Première* n° 1552, mai 2015.
- "La précarité dans les trois grandes agglomérations de Rhône-Alpes : Saint-Étienne, Grenoble et Lyon" - *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 20, 21, 22 - février 2015.
- "Rhône-Alpes : une région riche, mais des inégalités qui s'accentuent" - *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 18 - février 2015.
- "Revenus fiscaux des ménages du Genevois français" - *Observatoire Statistique Transfrontalier* Fiche 3 - 2014.

